

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

Etaient présents : MURACCIOLI Pascal - BASSI Marie-Joséphine - CINQUINI Antoine - GOMEZ Marie-Claude - VACCA Serge - RONDINAUD Jacky - QUILICI Jean-Paul - LAPARRA Francesca - QUILICI-COT Pierrette - LUCCHINI Emile

Etaient absents avec procuration : POLI Valérie - GHIPPONI Mathieu

Etaient absents : VACCA Serge - ROSSO Julie- KORNMANN Laëtitia

Secrétaire de séance : GOMEZ Marie-Claude

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 16 heures 30 minutes, Madame GOMEZ Marie-Claude fait la lecture du précédent compte rendu et est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

### **- Délibération 01/2026**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°64/2025, suite à une erreur de la Trésorerie de Sartène.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour la Commune (n°4), et de procéder à une opération d'ordre budgétaire visant à constater le transfert de frais d'études vers un compte d'immobilisation définitif dans le cadre d'une régularisation comptable.

Ces opérations n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **- Délibération 02/2026**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour la Commune (n°5), pour une mise à jour des comptes et afin de pouvoir régler des frais d'expertise sur une opération.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **- Délibération 03/2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer à compter du **1er février 2026** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h.

Cet emploi non permanent sera occupé par des agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant **du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 inclus**.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Madame QUILICI-COT demande que les travaux de comblement du vaste trou sur le parking de Favone soient effectués.

Madame QUILICI-COT souhaite que les gravats situés sur le parking des Nacres soient évacués.

Elle évoque également le problème récurrent de sécurité à Canella, et souhaite travailler avec les services de la Collectivités pour la sécurisation de Favone et Solenzara, notamment en ce qui concerne la vitesse.

Le Maire clos la séance à 17h05.